

Les avantages de la Carte collectivité jeunesse

Les médiathèques de Maisons-Alfort proposent aux professionnels travaillant avec la jeunesse, résidant ou exerçant dans la commune, une carte dédiée gratuite qui offre de larges services.

1 - UNE CARTE ADAPTÉE AUX BESOINS DES ENSEIGNANTS

Dédiée aux enseignants, mais aussi aux professionnels de l'éducation (assistantes maternelles, animateurs socioculturels, associations et structures d'accueil petite enfance...), la Carte collectivité jeunesse offre un accès privilégié au réseau des médiathèques de Maisons-Alfort. Elle permet notamment, aux bénéficiaires de la carte et à leurs élèves, de profiter d'un temps de consultation et d'emprunt de documents (livres, livres CD, magazines et CD) au sein des espaces jeunesse.

2 - LA POSSIBILITÉ D'EMPRUNTER JUSQU'À 50 DOCUMENTS

Gratuite, cette carte permet d'emprunter dans les trois médiathèques et le Bibliobus de Maisons-Alfort durant l'année scolaire en cours :

- 50 documents jeunesse, parmi les livres, livres CD, magazines et CD ;
- pour 1 mois, renouvelable une fois.

3 - UN ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ

Les documents peuvent être choisis par vos soins lors de votre visite ou réunis à votre demande par les bibliothécaires, par téléphone ou par mail. La Carte collectivité jeunesse vous permet également de consulter la liste des emprunts et de prolonger la durée du prêt directement sur le site Internet des médiathèques. Pour cela, il vous suffit de vous munir de votre numéro de carte et de votre mot de passe.

Pour obtenir la Carte collectivité jeunesse, c'est simple !

Présentez-vous à l'accueil de la médiathèque la plus proche avec :

- une pièce d'identité ;
- un justificatif de domicile ;
- un justificatif professionnel ou d'appartenance à une structure ;
- le bordereau d'inscription ci-contre dûment complété.

à bientôt !

Bordereau d'adhésion à la Carte collectivité jeunesse

COLLECTIVITE / STRUCTURE

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de tel :

Mail :

PROFESSIONNEL

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

N° de tel :

Mail du professionnel :

J'ai pris connaissance du règlement des médiathèques de Maisons-Alfort et m'engage à m'y conformer.

J'autorise la Ville de Maisons-Alfort à utiliser mes données personnelles dans le cadre de ma carte d'emprunt dans les médiathèques.

La responsabilité des documents est partagée avec l'établissement ou la structure de rattachement. En cas de détérioration ou de perte, un remplacement à l'identique sera demandé.

A :
Signature du professionnel

Le :
Signature de la direction
Cachet de l'établissement